



surfacturation consommation edf

Par **laurent**, le **02/10/2008** à **07:39**

Je viens de recevoir un rappel de facturation sur la consommation de l'énergie de 1600€ du à la défectuosité de leur compteur, constatation le 12.02.08 et datant du 13.08.07, étant électricien à la retraite handicapé, j'ai en mémoire que le matériel, dans les coffrets de distribution sont "PROPRIÉTÉ INCESISSABLE DE L'EDF" et que nul à part eux y ont accès, donc, impossibilité de contrôle. À l'époque où ses messieurs passaient tout les deux mois, il n'y avait que très peu de problèmes, mais la conjoncture actuelle privilégiant l'appât du gain et non le service public (sic), le laxisme et laisser pour compte est de notoriété, situation bien référencée vu que les pays avoisinant nous jalouse. Nous savons que par nos deniers nous leur permettons d'avoir des baisses sur leur tarification de l'ordre de 10% de leur consommation, un CE super compétitif, des voyages au bout du monde défiant toute concurrence, des aides à tous les niveaux, des départs à la retraite avec des bouquets faramineux... etc... etc (j'ai de la famille dedans, et amis, qui ont bien raison de profiter de ses avantages) mais là où le bas blesse c'est quand même nous qui payons!!!! En tant que fournisseur et locataire de la matière et du matériel il doivent en assurer leur fiabilité. Si pour des raisons d'économie leur matériel est obsolète ce n'est pas notre problème mais le leur. En tant que consommateur nos loyers sont bafoués par le sacro-saint de leur puissance au détriment de toute logique. Il ya des exemples concrets tel que les fournisseurs de téléphonie, les compagnies de carburant, les comptoirs de matériels tous confondus "l'edf n'est pas DIEU (si il y en a un)". Donc je recherche des documents pouvant m'opposer à cette surfacturation afin de prouver que les textes de lois sont pour tous le monde identiques. Je n'irai pas dire que ce service loué du matériel à des fraudeurs mais si vous réfléchissez un peu: combien vous revient la location du disjoncteur fourni par l'edf, lors d'une nouvelle ouverture de ligne, au bout d'une vie, alors que son prix d'achat ne dépasse guère 30€????????????? Je pourrais en rajouter pendant des heures, mais la descendance me le permet pas. J'attends de vos nouvelles avant qu'il ne vienne la lubie de couper cette énergie, je serai mal étant insuffisant respiratoire..... Daniel

Par **stan**, le **15/01/2009** à **18:32**

bonjour laurent et bien il m'est arrivé le même problème le mois dernier donc une surfacturation énorme de ma note d'électricité je voulais savoir comment est ce que tu t'y es pris pour régler ton affaire, ou alors si il faut directement commencé par passer par une voie juridique.

voilà merci d'avance
cordialement